

Par Séverine Joubert

Matha (17) : le compostage entre à la cantine

Le collège Marc-Jeanjean **est le premier établissement du département** à trier et à récupérer les restes des assiettes. Dix tonnes de déchets vont être valorisés



(photo S. J.)
1 sur 2

Soutenu par le Smictom Vals Aunis et le Département, le pavillon de compostage de 10 mètres cubes a vu le jour grâce à Karen Geneau, professeur des sciences de la vie et de la terre, et à ses élèves

Les bonnes idées voyagent, sèment et germent. Au collège Marc-Jeanjean de Matha, Karen Geneau, professeur des sciences de la vie et de la terre (SVT), avait envie depuis quelques années d'organiser **un système de compostage des déchets de la restauration scolaire au sein du collège.**

L'idée, bien dans l'air du temps, a coïncidé avec la politique du Smictom Vals Aunis de développer le tri et de réduire les déchets. Tout ce petit monde s'est ainsi retrouvé autour d'un projet de « **pavillon de compostage** ». Il a été inauguré ce mois-ci, en présence de la conseillère générale de Matha et vice-présidente, Corinne Imbert.

PUBLICITÉ

Une exemplarité qui vaut bien un petit coup de pouce... Le Département va être amené à voter une subvention, **qui couvrira 10 % du coût global de 10 000 euros**. À noter que dès 2011, le Département, qui a la compétence « collège », avait modifié la desserte des plateaux pour permettre d'avoir deux bacs de réception. Coût : 5000 euros.

Le collège Marc-Jeanjean compte 360 élèves. À raison de 35 kilos de déchets alimentaires récupérés par jour, **la mise en compost va à elle seule permettre de valoriser 10 tonnes de nourriture par an**. C'est autant de matière qui ne prendront pas la route en direction de la déchetterie. Sans oublier que le compost sert de terreau naturel et ainsi de suite. La boucle se veut vertueuse. La belle histoire du collège Marc-Jeanjean se nourrit aussi de l'implication sans faille d'une vingtaine de collégiens de quatrième.

En place depuis la rentrée, la chaîne de compostage ne cesse d'augmenter sa « production ». Les collégiens ont rapidement pris le pli. Ensuite, **les vingt élèves volontaires ont la charge de récupérer les denrées**, de les amener au pavillon et d'entretenir le compost, en l'arrosant, en le retournant et en y ajoutant du broyat.

La construction et le montage du pavillon ont été respectivement confiés au Relais, une entreprise d'insertion des Deux-Sèvres, et à l'association Service d'insertion par l'environnement (SIE) Vals de Saintonge, à Bignay. **Le collège de Matha est le premier de Charente-Maritime à organiser une chaîne complète de tri et de**

compostage. Le Smictom Vals Aunis travaille à en faire autant aux collèges de Burie et d'Aulnay. Là-bas, les établissements, plus petits, ne seront pas équipés de « pavillon » mais de bacs en plastique ou en bois.

Faire soi-même son compost, c'est possible

Composter n'est pas encore **un devoir**, mais c'est un droit auquel les habitants de l'agglomération rochelaise, de plus en plus nombreux à y prétendre, peuvent facilement avoir accès, moyennant la somme de 15 euros et la présentation d'un justificatif de domicile. Pour cela, rendez-vous à l'unité de compostage des déchets végétaux de la Communauté d'agglomération (CdA), pas évidente à trouver la première fois (1).

- **Un grand bac vert en plastique recyclé** est fourni en kit avec accessoires (un outil pour brasser et un mini-bac pour la cuisine). Une fois monté, une affaire assez rapide, le composteur doit être placé dans une zone semi-ombragée du jardin facilement accessible, à l'abri du vent, où l'eau de pluie ne s'accumulera pas. Il devra reposer de préférence sur **un sol retourné ou sarclé**, afin de favoriser les échanges directs avec les micro-organismes, les vers et les insectes.
- À partir de quoi il sera possible de commencer à **collecter les déchets de cuisine et de jardin** : tontes de pelouse, feuilles mortes, épluchures de légumes, restes de repas (sauf viande et os), coquilles d'œuf, marc de café, sachets de thé, fleurs fanées, sciure et copeaux de bois, mouchoirs en papier, etc.
- **Évitez les plantes malades**, les pelures d'agrumes, les coquilles d'huîtres, les produits chimiques, les poussières d'aspirateur ou les mégots de cigarettes. 30 % des déchets d'un foyer peuvent ainsi être recyclés. Le compost peut être utilisé toute l'année : de trois à six mois pour le paillage, étendu au pied des arbustes ; de sept à huit mois pour le mulching, épandu sur le sol à l'automne ; de dix à douze mois pour l'amendement, utilisé à maturité en apport organique. Un dépliant prévient les usagers **des petits inconvénients rencontrés** : odeur d'ammoniaque ou d'œuf pourri, mouches... À chaque problème sa solution.
- L'unité de compostage de la CdA propose également **la vente de compost vert en vrac**, utilisable en agriculture biologique, chaque semaine. De 1,11 € à 2,03 € les 50 kilos, en fonction du type de compost.

Faites-vous votre compost ?

- Oui, car je trouve ça important pour l'environnement
- Non, car je ne trouve ça pas pratique
- J'ai une autre opinion et je l'exprime dans les commentaires

Voter

Nombre de votants: 89